

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 21 février 2019

### Convoqué le 16 février 2019

Présents: Mmes Béatrice BERTON, Corinne TORCHY, Sophie CORNEILLE, Virginie BREUIL, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Mrs Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Jacques TORU, Etienne PERNOLLET, Cyril BREUIL.

Excusés: Mr Laurent GIRARD donne pouvoir à Mr Marc MOTRET, Marie-Claude ROBILLARD donne pouvoir à Mireille MACAIRE

Absents: Mr Sylvain ABRIOUX, Mr Alexandre JAULIN, Mme Bérangère LEMERLE, Claude HUARD

Secrétaire de séance: Mme Virginie BREUIL

Nombre de Conseillers en exercice: 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 36.

## DELIBERATIONS

### Avenant à la convention d'assistance avec le Conseil Départemental en matière d'assainissement collectif

Mr le Maire explique que la commune a signé, en avril 2015, une convention avec le Conseil Départemental pour l'assistance technique en assainissement notamment pour le fonctionnement de la STEP (station d'épuration) ainsi que pour la réalisation des bilans de fonctionnement règlementaires.

Le Conseil Départemental propose de prolonger cette convention d'une année afin de prendre en compte la révision du décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements qui est en cours.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

**Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

### **Modifications statutaires de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt :**

Monsieur le Maire explique que la CCVF a validé la modification de ses statuts lors de son conseil le 05 février 2019. En tant que commune membre de la communauté de communes des Villages de la Forêt, il convient d'approuver ces modifications :

- Le changement de receveur du Trésor public depuis le 01 janvier 2019.
- L'ajout du plan mercredi dans la compétence optionnelle enfance/jeunesse.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 15**

### **Report de la date du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

Monsieur Pernollet explique que la commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 15 voix**

### **Relais Assistantes maternelles**

Le RAM crée en juillet 2010 en même temps que la structure multi accueil les P'tits Loups. Depuis Janvier 2019, l'augmentation de l'agrément concernant le nombre d'enfants accueillis dans la structure ne permet pas le maintien du fonctionnement du RAM sans recrutement. En effet, les 20% du temps de travail de la directrice de la crèche dédié au RAM sont indispensables au bon fonctionnement de la structure d'accueil Les P'tits Loups. De plus, le RAM n'est que peu utilisé en se limitant à quelques appels téléphoniques.

La CAF soutenant financièrement les activités du RAM nous demande de prendre une décision concernant le fonctionnement de celui-ci. Aussi, Monsieur le Maire propose qu'au vu de la situation tant sur l'utilisation du service que de l'obligation de recrutement, le conseil municipal approuve l'arrêt des activités du RAM.

**Pour : 15 voix    Contre : 0 voix    Abstention : 0 voix**

### **Projet vente chemins de la Giraudière et du Vieux Vignoux à Mehun sur Yèvre :**

Monsieur le Maire explique que des propositions d'achat ont été faites pour des parties du chemin de la Giraudière et de celui du Vieux Vignoux à Mehun sur Yèvre.

Ces chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune ne peuvent être cédés qu'à la condition que leur affectation à l'usage public ne cesse conformément à l'article L161-11 du Code rural.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur :

- l'accord de principe pour une vente partielle des chemins de La Giraudière et du Vieux Vignoux à Mehun sur Yèvre, (sans cet accord de principe, l'affectation à usage public de ces chemins peut rester telle qu'existante)
- l'accord pour mener la procédure de cessation de l'affectation à usage public découlant d'un abandon ou d'un non-usage de ces chemins,

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

**Contre : 4    Abstention : 0    Pour : 11 voix**

### **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Monsieur le Maire explique que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 15 voix**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un marché pourrait prendre place tous les vendredis de 15h à 19h pour la place de la poste. Il pourrait commencer en Mars avec 4 exposants.  
Le conseil propose de revoir l'emplacement : le marché pourrait s'installer sur le trottoir de la RD2076.
- Nous sommes toujours dans l'attente de la date de commencement des travaux de la mairie
- Le restaurant La Grotte sera repris prochainement.
- Mme Gron a démissionné de son poste de technicien du service assainissement. Son dernier jour de travail sera le lundi 25 février 2019. Un recrutement est lancé.
- La prochaine réunion de la commission travaux aura lieu le jeudi 28/03/2019 à 19h30.
- La prochaine réunion de la commission affaire générale aura lieu le 25/03/2019.
- Le vote du budget aura lieu le 05/04/2019 à 19h30

La réunion de conseil est levée à 20h28.